



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le jeudi 28 juin 2018 à 16h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 Mme Sonia Richard conseillère municipale
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Me Julie Marchand greffière

Sont absents : Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
 M. François Monfette directeur général

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2018-06-255

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-256

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement numéro 441-2018 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite;
4. Résolution autorisant l'achat d'une partie du lot numéro 4 444 443 du cadastre du Québec, au coût de 25 000 \$;
5. Résolution accordant à la firme Brodeur, L'Heureux, Durocher, arpenteurs-géomètres, le mandat de procéder au dépôt d'un plan de cadastre pour une partie du lot numéro 4 444 443 du cadastre du Québec;
6. Demande de soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 1);



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

7. Demande de soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 2);
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-257

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 441-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2017 RELATIF À L'ADMINISTRATION ET À LA GESTION DE L'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 441-2018 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite a été donné à la séance extraordinaire du 14 juin 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement ainsi que les changements apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, qui ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE soit adopté, avec changements, le règlement numéro 441-2018 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-258

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 4 444 443 DU CADASTRE DU QUÉBEC, AU COÛT DE 25 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Saint-Joseph (route 159) sera fermé à la circulation automobile pendant l'événement du Festival Western qui aura lieu du 6 au 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des rues Brunelle, Guertin et Proulx doivent avoir un chemin pour accéder à leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'une entente sera conclue avec la Commission scolaire de l'Énergie afin de permettre aux citoyens de circuler sur les terrains de l'école secondaire Paul-Le-Jeune pendant le Festival Western;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la Ville de Saint-Tite d'acquérir une partie du lot 4 444 443 du cadastre du Québec qui est située entre la rue Brunelle et le terrain de l'école secondaire Paul-Le-Jeune;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire, Mme Lyne Bélisle, est disposée à vendre ladite partie du lot 4 444 443 au prix de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'une partie du lot numéro 4 444 443 du cadastre du Québec au prix de 25 000 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse Mme Annie Pronovost et le directeur général M. François Monfette, à signer la promesse d'achat et l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-259

RÉSOLUTION ACCORDANT À LA FIRME BRODEUR, L'HEUREUX, DUROCHER, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, LE MANDAT DE PROCÉDER AU DÉPÔT D'UN PLAN DE CADASTRE POUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 4 444 443 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite se portera acquéreur d'une partie du lot numéro 4 444 443 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au dépôt d'un plan de cadastre pour cette partie dudit lot 4 444 443;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Brodeur, L'Heureux, Durocher, arpenteurs-géomètres, au coût de 1 630 \$ plus les taxes applicables et les frais de cadastre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde à la firme Brodeur, L'Heureux, Durocher, arpenteurs-géomètres, le mandat de procéder au dépôt d'un plan de cadastre pour une partie du lot numéro 4 444 443 du cadastre du Québec, au coût de 1 630 \$ plus les taxes applicables et les frais de cadastre.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-260

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE (SECTEUR 1)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire obtenir des prix pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier (secteur 1) pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il est opportun de d'octroyer ce contrat par appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 1);
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

2018-06-261

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU
RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE (SECTEUR 2)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire obtenir des prix pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier (secteur 2) pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il est opportun de d'octroyer ce contrat par appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 2);
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

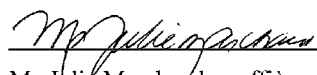
PÉRIODE DE QUESTIONS

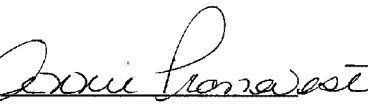
2018-06-262

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 16 heures 48.

Adoptée à l'unanimité


Me Julie Marchand, greffière


Annie Pronovost, mairesse